

-25912

**CIRCULAIRE N° 000112** du 11/07/2001

<b>Objet</b>	: - <b>Demande de dérogation concernant les membres du personnel non porteurs d'un titre requis ou suffisant du groupe A.</b> - <b>Demande d'avis préalable à l'engagement</b>
<b>Réseaux</b>	: LS/OS
<b>Niveaux et services</b>	: FOND. (Mat/Prim/Ord./Spéc.) — SEC. (PE/HR/Ord./Spéc.) — PROM.SOC. (Sec.)
<b>Période</b>	: à partir du 1er septembre 2001

Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des Etablissements d'enseignement fondamental, secondaire (ordinaire et spécial) et de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;  
Aux Inspecteurs et vérificateurs pour l'enseignement fondamental, secondaire (ordinaire et spécial) et de promotion sociale subventionné par la Communauté française.

Pour information :

- Aux syndicats du personnel enseignant.

<b>Autorités</b>	: Dir. Gén. PES	<b>Signataire</b> : Nicole WAMBE
<b>Gestionnaire</b>	: DGPEP	
<b>Personne-ressource</b>	: Nicole WAMBE, bureau 1 <sup>er</sup> 118, Espace 27 septembre, 44, boulevard Léopold II, 1080 BRUXELLES - tél. : 02/413.34.71	
<b>Référence</b>	: NW/02/PROCEDURE TITRES B/11/07/2001	

<b>Renvoi</b>	: /
<b>Nombre de pages</b>	: 15 pages
<b>Téléphone pour duplicata</b>	02/413.36.58
<b>Mots-clés</b>	: PROCEDURE TITRES B

**OBJET : - Demande de dérogation concernant les membres du personnel non porteurs d'un titre requis ou suffisant du groupe A**  
**- Demande d'avis préalable à l'engagement.**

Le but de la présente circulaire est de regrouper en un seul texte toutes les informations et directives relatives aux documents repris sous objet.

Vous trouverez en annexe un modèle de chacun des formulaires de demande.

A. DEMANDES DE DEROGATION « TITRE B »

Membres du personnel concernés :

- porteurs d'un titre suffisant du groupe B ;
- porteurs d'un titre non prévu par la législation ;
- porteurs d'un titre requérant de l'expérience utile n'ayant pas encore été valorisée et ce, même pour les cours repris sous la rubrique « ER », par exemple en CEFA ;
- porteurs d'un titre obtenu à l'étranger ou sans titre de base.

Délai : la demande doit être introduite dans les 30 jours de l'entrée en fonction.

Adresses d'envoi :

- pour l'enseignement **fondamental** ordinaire et spécial:

Ministère de la Communauté française  
AGPE  
Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné  
Titres B local 2<sup>E</sup>218  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles

- pour l'enseignement **secondaire** ordinaire et spécial de plein exercice et les **CEFA**  
Aux responsables de l'enseignement secondaire des directions déconcentrées de Bruxelles, Liège, Mons, Namur, Nivelles dont les adresses se trouvent dans la circulaire intitulée « Gestion des dossiers des membres du personnel de l'enseignement secondaire ordinaire et spécial».

- pour l'enseignement **secondaire de promotion sociale** :

Ministère de la Communauté française  
AGPE  
Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné  
Service de l'Enseignement de Promotion sociale  
Madame S.COLIN local 2<sup>E</sup>258  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles

Preuves de pénurie :

Consciente des difficultés rencontrées par les Pouvoirs organisateurs, la Commission a décidé que dorénavant seront acceptées comme preuves des démarches effectuées :

- soit la réponse de l'ORBEM ou du FOREM mentionnant la pénurie pour la fonction en cause
- soit la copie de l'annonce publiée dans la presse ou au Moniteur Belge, dûment datée;

la preuve de ces démarches dans la presse reste valable durant 5 mois à dater de la parution.

Néanmoins, pour des remplacements de moins de 30 jours, l'attestation du Pouvoir Organisateur figurant au recto de la demande de dérogation suffit.

En cas de prolongation d'intérim, sans interruption, l'attestation demeure valable, à **condition que la somme totale des intérim ne dépasse pas 15 semaines calendrier.**

Documents à joindre à la demande en plus des preuves de pénurie:

- la copie, même non légalisée, des diplômes ayant servi de base à l'engagement ;
- pour le détenteur d'un diplôme de niveau supérieur, la copie du titre de l'enseignement secondaire est parfois utile;
- le cas échéant, la copie de la dépêche de valorisation de l'expérience utile ou à défaut la copie des attestations, même non légalisées, des services prestés en dehors de l'enseignement ;
- la copie du document de demande d'avance (P 17, P 17 bis, S12, Spec 12 ou Prom S12)
- tout autre document utile pour justifier le choix du PO.

Conséquences des décisions ministérielles:

Si la décision est « **favorable** » sans limitation de durée:

la subvention- traitement est maintenue ou octroyée jusqu'à la fin de l'intérim ou de l'année scolaire.

Si l'intérim est supérieur à 14 semaines, cette décision constitue une des 3 décisions ministérielles consécutives et favorables requises pour que l'intéressé soit définitivement porteur d'un titre jugé suffisant pour la fonction en cause.

Si la décision est « **favorable limité à l'intérim ou à l'année scolaire** »:

la subvention-traitement sera limitée à cette partie de l'année scolaire.

Le Pouvoir organisateur est invité à rechercher activement un autre membre du personnel dont les titres correspondent mieux à la fonction.

Si la décision est « **défavorable** » :

La subvention-traitement sera supprimée à la fin du mois qui suit la notification de cette décision.

Pour les porteurs d'un titre « article 6§4 »(A.R. du 30 07/ 1975) ou «article 6 §5 »(A.R. du 20 juin 1975), la subvention-traitement n'est pas octroyée si la demande d'avis préalable n'a pas été introduite ou a fait l'objet d' un avis défavorable.

Remarques :

- Une demande **dactylographiée** doit être introduite par fonction ;  
ainsi, à titre d'exemple, vous rédigerez des demandes séparées pour :  
des CT (bois) au DI, de la PP (bois) au DI,  
des CT (bois) au DS, de la PP (bois) au DS.
- Un avis préalable favorable ne dispense pas de l'introduction de la demande de dérogation «titre B» et ne préjuge pas de l'avis de la Commission lors de l'examen de cette demande.**
- Lorsque 3 décisions ministérielles consécutives et favorables ont été obtenues portant sur des périodes de 14 semaines au moins et sur des années scolaires différentes, il ne faut plus introduire de demande pour cette fonction ou ce cours.
- Il est conseillé de faire parvenir un dossier de valorisation de l'expérience utile acquise en dehors de l'enseignement le plus rapidement possible à l'Administration lorsque le titre le requiert afin de ne pas retarder l'examen du dossier « titre B » par la Commission.
- Pour les cours de promotion sociale dispensés en régime I, il a été décidé qu'en matière de titres, il doit être fait application de la réglementation relative à l'enseignement professionnel.

## B. DEMANDES D'AVIS PREALABLE.

Intérêt : l'introduction d'une demande d'avis préalable suivie d'un avis favorable de la Commission permet de rémunérer sans attendre un membre du personnel non porteur d'un titre requis ou suffisant .

En outre cette procédure évite au Pouvoir organisateur de devoir prendre en charge la subvention-traitement de l'enseignant en cas de décision défavorable à la demande de dérogation « titre B ».

Membres du personnel concernés :

- porteurs d'un titre non prévu dans la réglementation ;
- porteurs d'un titre requérant de l'expérience utile n'ayant pas encore été valorisée,et ce même pour les cours classés ER, par exemple dans les CEFA ;
- porteurs d'un titre obtenu à l'étranger ou sans titre de base.

Délai : les demandes doivent être préalables à l'engagement. Elles sont traitées en principe tous les vendredis matin et en cas de refus, les écoles sont prévenues le plus rapidement possible.

Adresse :

la demande peut être faxée au n° 02/4133658 et **ne doit plus être envoyée par courrier** ;

**ou**

la demande sera envoyée directement par courrier à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française  
Secrétariat de la Commission des titres jugés suffisants autres que ceux  
du groupe A, local 1<sup>er</sup> 124  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles

Documents à joindre :

- la copie du diplôme même non légalisée ayant servi de base à l'engagement,
- le cas échéant, la copie des attestations des services prestés en dehors de l'enseignement ou à défaut tout autre document utile( par ex. curriculum vitae).

Conséquences des avis :

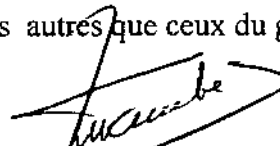
- Si l'avis est « **favorable** » sans limitation de durée, il n'est plus nécessaire d'introduire de demande d'avis préalable pour ce cours ou cette fonction durant l'année scolaire concernée au nom de cet enseignant sauf en cas de changement d'établissement.  
La subvention-traitement est octroyée; même en cas de décision défavorable à la demande de dérogation celui-ci n'aura pas d'effet rétroactif sur la subvention-traitement qui ne sera supprimée qu'à la fin du mois qui suit la date de communication de la décision.
- Si l'avis est « **favorable limité à l'intérim ou à l'année scolaire** », le Pouvoir organisateur doit mettre tout en oeuvre pour recruter, à l'avenir, un membre du personnel dont le titre est plus en rapport avec les cours dispensés.  
Les conséquences sur la subvention-traitement sont les mêmes que pour l'avis « favorable ».
- Si l'avis est « **favorable strictement limité à l'intérim ou à l'année scolaire** », cela signifie que le Pouvoir organisateur ne pourra plus réengager à l'avenir ce membre du personnel pour les cours visés par la demande.  
Les conséquences sur la subvention-traitement sont les mêmes que pour l'avis « favorable ».
- Si l'avis est « **défavorable** », la subvention-traitement n'est pas attribuée.  
Si le Pouvoir organisateur engage malgré tout cet enseignant et qu'une décision favorable est prise concernant la demande de dérogation « titre B », la subvention-traitement sera allouée normalement depuis le début de l'intérim (ce cas est peu fréquent sauf si des éléments nouveaux sont ajoutés au dossier).  
Si, par contre une décision défavorable est prise concernant la demande de dérogation « titre B », la subvention-traitement sera à charge du Pouvoir organisateur.

Remarques :

- Toutes les rubriques doivent être scrupuleusement complétées notamment l'expérience utile acquise en dehors de l'enseignement pour laquelle la spécialité ainsi que la durée en années et en mois doivent être précisées.
- **Un avis préalable favorable ne dispense pas de l'introduction d' une demande de dérogation « titre B » et ne préjuge pas de l'avis de la Commission.**

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente.

La Présidente de la Commission des titres  
suffisants autres que ceux du groupe A



N. WAMBE

**ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE (I) SPECIAL (1) DE PLEIN EXERCICE**

Année scolaire - ^ -

Dénomination et adresse de l'établissement           N° de téléphone : N° de fax. :
---

**Demande d'AVIS PREALABLE à l'engagement d'un membre du personnel sur base de l'article 6 § 5 de l'A.R. du 20.06.1975.**

	NOM	PRENOM	né(e) le		
1	Diplôme, brevet ou certificat (y compris titre pédagogique éventuel) - (joindre si possible une copie de ces titres de capacité)  délivré le ..... par .....  délivré le ..... par .....  délivré le ..... par .....  Expérience utile dans un métier en rapport avec le cours ..... ans ..... <u>mois POUR LA FONCTION ENVISAGÉE</u> - accordée (joindre si possible une copie de la dépêche de valorisation, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup> . - refusée (joindre si possible une copie de 1a dépêche de refus et une copie des attestations de services, à défaut, le domaine doit être précisé - demande (joindre si possible une copie des attestations de service, à défaut, 1e domaine doit être précisé <sup>1</sup> . - non encore demandée ( <a href="#">joindre, si</a> possible, une copie des attestations de service, à défaut, le domaine doit être précisé				
2	<b>DESCRIPTION PRECISE DE LA FONCTION <sup>2</sup></b>				
	Branche' (précédée, le cas échéant de la dénomination de l'option ou de la section)	Classif.	Niveau	Pér/sem	Avis
3	Date probable d'engagement ..... Emploi dépourvu de titulaire (1) - Intérim de probablement ..... semaines				
4	Démarches effectuées .....  Un avis a (I) (joindre copie) - n'a jamais (I) - été formulé précédemment pour ladite fonction dans le même établissement ..... Remarques particulières .....				

Date et signature du représentant du P.O.

Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Joindre une copie du P17 ou P17bis ou Spec 12

(3) voir directives au verso (à joindre impérativement à la demande)

Annexe 1 - recto



MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**  
 Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné  
 Boulevard Léopold II, 44,  
 1080 - BRUXELLES

A renvoyer sous pli recommandé, à l'adresse  
 ci-contre, au plus tard le 30ème jour après la date  
 d'entrée en fonction du membre du personnel

Une attestation est à fournir séparément par  
 fonction

Ressort d'Inspection principale .....  
 Canton scolaire .....  
 Ecole maternelle - primaire - fondamentale (1) ..... Localité .....  
 Ecole communale - provinciale - libre (i) ..... Rue et n° .....

**OBJET** : Attestation concernant le recrutement ou le maintien en fonction d'un porteur, soit d'un titre jugé suffisant du  
 groupe B, soit d'un autre titre.

Je soussigné(e), représentant le Pouvoir organisateur (2) de l'école mentionnée ci-avant, devant pourvoir à  
 l'emploi de :

- titulaire de classe (3) .....comprenant ..... heures/semaine
- maître de (3) .....comprenant ..... heures/semaine

Atteste :

- 1° avoir offert les prestations que comporte cet emploi aux membres du personnel repris ci-dessous, qui les ont refusées ;
- 2° m'être trouvé(e) dans l'impossibilité de recruter un candidat ayant soit les titres requis, soit les titres jugés suffisants du  
 groupe A, malgré les démarches suivantes effectuées (4) ;
- 3° avoir, en conséquence, recruté : Nom ..... Prénom .....  
 né(e) le ..... à .....

L'intéressé(e) est entré(e) en fonction le .....

Il (elle) possède les titres suivants :

.....  
 .....

(Eventuellement) expérience utile dans la spécialité du cours à enseigner ..... années.

Prestations actuelles (fonction et nombre d'heures/semaine) .....

.....

Services antérieurs dans l'enseignement :

.....

Ce recrutement est un des cas visés à l'arrêté royal du 20 juin 1975.

- 1° Article 6, § a) ..... oui non (1)
- 2 b) ..... oui non (1)
- c) ..... oui non (1)
- 2° Article 6, § ..... oui non (1)
- 5
- 3° Article 6, § ..... oui non (1)
- 6

(éventuellement : date des avis favorables déjà émis par la commission)

Membres du personnel de l'établissement concernés porteurs des titres requis ou jugés suffisants du groupe A pour l'emploi précisé ci-dessus et exerçant dans l'enseignement de plein exercice une fonction principale à prestations incomplètes		
Nom, prénoms	Signature pour refus	Date
1. ....		
2. ....		
etc. ....		

- (i) Biffer la mention inutile..
- (2) Cfr. Circulaire du 31 août 1965, AG 204/15 concernant les déclarations des Pouvoirs organisateurs.
- (3) Préciser la fonction exercée.
- (4) Joindre la ou les copies des démarches effectuées (annonce à la presse, demande à l'ONEM, Inspection, etc...).

Date :

Le Pouvoir organisateur :

Signature :



**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE (1) OFFICIEL (1) ORDINAIRE (1) SPECIAL (1) DE PLEIN EXERCICE (1) A HORAIRE REDUIT (1)**

Année scolaire - ----

Madame N. WAMBE - Présidente de la Commission B. Administration générale des Personnels de l'enseignement Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné. Espace "27 septembre" - Bd Léopold II. 44 1 <sup>er</sup> étage - Bureau E. 124 <b>1080 BRUXELLES</b> Tél. 02/413.39.58 Fax 02/413.36.58	Dénomination et adresse de l'établissement        N° de téléphone : N° de fax. :
---	---

**Demande d'AVIS PREALABLE à l'engagement d'un membre du personnel sur base de l'article 6 § 4 de l'A.R. du 30.07.1975.**

1	NOM	PRENOM	né(e) le			
	Diplôme, brevet ou certificat (y compris titre pédagogique éventuel) - (joindre si possible une copie de ces titres de capacité)					
	délivré le	.....	par	.....		
	délivré le	....	par	.....		
	délivré le	....	par	.....		
	Expérience utile dans un métier en rapport avec le cours ..... ans..... mois <b>POUR LA FONCTION ENVISAGÉE</b>					
	- accordée (joindre si possible une copie de la dépêche de valorisation, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup> .					
	- refusée (joindre si possible une copie de la dépêche de refus et une copie des attestations de services, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup>					
	- demande (joindre si possible une copie des attestations de service, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup>					
	- non encore demandée ( <a href="#">joindre, si possible</a> , une copie des attestations de service, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup>					
2	<b>DESCRIPTION PRECISE DE LA FONCTION <sup>2</sup></b>					
	Option	Branche' (précédée, le cas échéant de la dénomination de l'option ou de la section)	Classif.	Niveau	Périsem	Avis
3	Date probable d'engagement ..... Emploi pourvu de titulaire (I) - Intérim de probablement ..... semaines					
-1	Démarches effectuées .....					
	Un avis a (I) (joindre copie) - n'a jamais (I) - été formulé précédemment pour ladite fonction dans le même établissement.....					
	Remarques particulières .....					

Date et signature du représentant du P.O.

Biffer les mentions inutiles

Joindre une copie du S 12 ou Spec 12

<sup>1</sup> Voir directives ou verso (à joindre impérativement à la demande)

Annexe 3 - recto

Suite à la demande d'avis préalable introduite au nom de .....  
(nom et prénom du membre du personnel) , par ..... (dénomination  
et commune de l'établissement scolaire) . .....

5 **La demande d'avis préalable doit IMPERATIVEMENT être couverte par une demande de dérogation de titre B** introduite dans les formes et délais fixés à l'article 6 § 1" de l'A.R. du 30.07.1975 relatif aux titres jugés suffisants dans les établissements subventionnés d'enseignement technique et d'enseignement professionnel secondaire de plein exercice et de promotion sociale.  
L'(es) avis préalables) favorable(s) repris dans la colonne "Avis" de la première page du présent document sont pris sous réserve de vérification ultérieure de l'exactitude des renseignements fournis.

N. WAMBE.  
Présidente de la Commission B.

### **DIRECTIVES**

Envoyer les deux pages par fax au n° 02.413.36.58 ou à l'adresse mentionnée au recto.

#### **Cadre 2 : Description précise de la fonction**

Si tous les cours envisagés ne peuvent être repris dans ce cadre, joindre un deuxième document.

- Option (ne pas remplir pour l'EHR ou pour l'enseignement spécial) ;

mentionner : PC (= formation commune)  
OS (= option simple)  
OG (= option groupée) : dans ce cas, mentionner l'intitulé (en le soulignant) de l'option groupée avant l'intitulé du cours dans la colonne "Branche"  
OC (= option complémentaire)  
AC (= activité complémentaire ou activité au choix)  
OR (= option de renforcement)  
RT (= rattrapage ou remédiation).

Branche : mentionner l'intitulé précis du cours précédé - le cas échéant - de l'intitulé (souligné) de l'option groupée ou de la section.

- Niveau :

mentionner l'année d'étude

G (= enseignement général)

TTr (= enseignement technique de qualification)

P (= enseignement professionnel)

PSC (= professionnel secondaire complémentaire)

EHR (= enseignement à horaire réduit)

pour l'enseignement spécial : ajouter "/Sp" et mentionner aussi la forme et le type

Avis

Cette colonne est réservée à l'avis de la Commission B.

Les avis remis se liront comme suit : FAV : favorable ou FAV.limité

DEF : défavorable

B : titre B — A : titre A — R : titre requis

#### **Cadre 4 : Remarques particulières**

Mentionner par exemple les dérogations déjà obtenues précédemment pour la même fonction (joindre si possible ces dérogations).

COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT.

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné. **Enseignement secondaire**

**A renvoyer** sous pli recommandé au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la date d'entrée en fonctions  
(une attestation par fonction exercée).

**OBJET : Attestation concernant le recrutement d'un porteur d'un titre jugé suffisant du groupe B.**

Je soussigné, représentant le Pouvoir organisateur de l'établissement

devant pourvoir à l'emploi défini au verso

**ATTESTE**

1. avoir offert les prestations que comporte cet emploi aux membres du personnel repris ci-après, qui les ont refusées ;
2. m'être trouvé dans l'impossibilité de recruter un candidat ayant soit les titres requis, soit les titres jugés suffisants du groupe A malgré les démarches suivantes :
3. avoir, en conséquence, recruté le membre du personnel dont l'identité est précisée au verso de la présente.

Ce recrutement est basé sur les arrêtés royaux du 30.07.75, notamment

- |                  |   |                               |
|------------------|---|-------------------------------|
| 1. art. 6, 1, 2, | a | oui/non                       |
|                  | b | oui/non                       |
|                  | c | oui/non                       |
| 2. art. 6, 4     |   | oui/non                       |
| 3. arL 6, 6      |   | oui/non                       |
| 4. art. 6, 5     |   | oui/ <b>non</b> (général) (1) |

Eventuellement, dates des avis favorables déjà donnés.

Membres du personnel de l'établissement porteurs d'un titre requis ou suffisant A, exerçant une fonction incomplète.

Nom et prénom

signature pour refus

date

Date

Signature : le pouvoir Organisateur

(1) biffer les mentions inutiles.

Bureau Brabant  
Bruxelles  
Hainaut  
Liège  
Namur/Luxembourg

Année scolaire --- / ---  
\_\_\_\_\_ ème demande

(1)

Matr. école • .....  
(8 chiffres)

Séance du :(1)

NOM PRENOM :	MATRICULE : (I I chiffres)
Diplôme, brevet ou certificat de :	
délivré le _____, par _____	
Expérience utile dans un métier en rapport avec le cours : _____ an(s)	
Fonction :	
au niveau secondaire : _____ heures.	
- Inférieur (2) - Supérieur (2)	
- dans l'enseignement technique (2) - professionnel (2) - général (2)	
- dans l'enseignement ordinaire (2) - dans l'enseignement spécial (2)	
à l'établissement :	
l'intérim a débuté le :	
(3)	
Vu l'attestation introduite par le Pouvoir organisateur, la Commission émet, à l'unanimité	
un avis favorable _____ sur l'octroi de la subvention-traitement au profit du membre du défavorable _____ personnel susvisé, pour l'année scolaire : _____ <u>lev--</u>	

Le Président,

Les représentants des Pouvoirs organisateurs,  
Enseignement officiel. Enseignement libre.

Les représentants des Organisations syndicales,

C.G.S.P.

S.L.F.P.

-----  
(1) à compléter par le Pouvoir organisateur

(2) biffer les mentions inutiles

(3) réservé à la Commission.

Madame N. WAMBE - Présidente de la Commission B. Administration générale des Personnels de l'enseignement Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné. Espace "27 septembre" - Bd Léopold II, 44 1 <sup>er</sup> étage - Bureau E. 124 <b>1080 BRUXELLES</b> Tél. 02/413.39.58 Fax 02/413.36.58	Dénomination et adresse de l'établissement          N° de téléphone : N° de fax. :
---	---

**Demande d'AVIS PREALABLE à l'engagement d'un membre du personnel sur base de l'article 6 § 4 de l'A.R. du 30.07.1975.**

1	NOM	PRENOM	né(e) le
	Diplôme. brevet ou certificat (y compris titre pédagogique éventuel) - (joindre si possible une copie de ces titres de capacité) délivré le ..... par ..... délivré le ..... par ..... délivré le ..... par ..... Expérience utile dans un métier en rapport avec le cours ..... ans ..... <u>mois POUR LA FONCTION ENVISAGEE</u> - accordée (joindre si possible une copie de la dépêche de valorisation. à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup> . - refusée (joindre si possible une copie de la dépêche de refus et une copie des attestations de services, à défaut. le domaine doit être précisé - demande (joindre si possible une copie des attestations de service, à défaut, le domaine doit être précisé <sup>1</sup> . - non encore demandée ( <a href="#">joindre. si possible. une copie des attestations de service, à défaut, le domaine doit être précisé</a>		
2	DESCRIPTION PRECISE DE LA FONCTION :		
	Option	Branche (précédée. le cas échéant de la dénomination de l'option ou de la section)	Classif. Niveau Pér/sem Avis
3	Date probable d'engagement ..... Emploi depourvu de titulaire (1) - Intérim de probablement ..... semaines		
4	Démarches effectuées ..... Un avis a (1) (joindre copie) - n'a jamais (1) - été formulé précédemment pour ladite fonction dans le même établissement ..... Remarques particulières .....		

Date et signature du représentant du P.O.

Biffer les mentions inutiles  
<sup>2</sup> Joindre une copie du S I2  
<sup>1</sup> Voir directives ou verso (à joindre impérativement à la demande)

Suite à la demande d'avis préalable introduite au nom de .....  
(nom et prénom du membre du personnel) , par ..... (dénomination  
et commune de l'établissement scolaire) .....

5	<p><b>La demande d'avis préalable doit IMPERATIVEMENT être couverte par une demande de dérogation de titre B</b> introduite dans les formes et délais fixés à l'article 6 § le' de l'A.R. du 30.07.1975 relatif aux titres jugés suffisants dans les établissements subventionnés d'enseignement technique et d'enseignement professionnel secondaire de plein exercice et de promotion sociale.</p> <p>L'(es) avis préalable(s) favorable(s) repris dans la colonne "Avis" de la première page du présent document sont pris sous réserve de vérification ultérieure de l'exactitude des renseignements fournis —</p> <p style="text-align: right;">N. WAMBE, Présidente de la Commission B.</p>
---	---

**DIRECTIVES**

Envoyer les deux pages par fax au n° 02.413.36.58 ou à l'adresse mentionnée au recto.

**Cadre 2 : Description précise de la fonction**

Si tous les cours envisagés ne peuvent être repris dans ce cadre, joindre un deuxième document.

- Option (ne pas remplir pour l'enseignement de promotion sociale)
- Branche : mentionner l'intitulé précis du cours précédé - le cas échéant - de l'intitulé de l'UF ou de la **section**.
- Niveau : mentionner CTSI, CPSI, SI, CTSS, CPSS, SS

**Avis :**

Cette colonne est réservée à l'avis de la Commission B.

Les avis remis se liront comme suit :      FAV : favorable ou FAV.limité  
   DEF : défavorable  
   B : titre B — A : titre A — R : titre requis

**Cadre 4 : Remarques particulières**

Mentionner par exemple les dérogations déjà obtenues précédemment pour la même fonction (joindre si possible ces dérogations).

COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT.

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné.

**Enseignement de Promotion sociale**

A renvoyer sous pli recommandé au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la date d'entrée en fonctions  
(une attestation par fonction exercée).

**OBJET : Attestation concernant le recrutement d'un porteur d'un titre jugé suffisant du groupe B.**

Je soussigné, représentant le Pouvoir organisateur de l'établissement

devant pourvoir à l'emploi défini au verso

**ATTESTE**

1. avoir offert les prestations que comporte cet emploi aux membres du personnel repris ci-après, qui les ont refusées ;
2. m'être trouvé dans l'impossibilité de recruter un candidat ayant soit les titres requis, soit les titres jugés suffisants du groupe A malgré les démarches suivantes :
3. avoir, en conséquence, recruté le membre du personnel dont l'identité est précisée au verso de la présente.

Ce recrutement est basé sur les arrêtés royaux du 30.07.75, notamment

1. art. 6, 1, 2,    a                    oui/non  
                          b                    oui/non  
                          c                    oui/non

2.                    **art. 6, 4**    oui/non

3. art. 6, 6                    oui/non

4. art. 6, 5                    oui/**non** (général) (1)

Eventuellement, dates des avis favorables déjà donnés.

Membres du personnel de l'établissement porteurs d'un titre requis ou suffisant A, exerçant une fonction incomplète.

Nom et prénom

signature pour refus

date

Date

Signature : le pouvoir Organisateur

(1) biffer les mentions inutiles.

Année scolaire -- / ----

ème demande

(I)

Matr. école • .....

(8 chiffres)

Séance du :(I)

NOM PRÉNOM :	MATRICULE : (II chiffres)
Diplôme. brevet ou certificat de :	
délivré le , par	
Expérience utile dans un métier en rapport avec le cours : an(s)	
Fonction :	
au niveau secondaire : heures.	
- Inférieur (2) - Supérieur (2)	
- dans l'enseignement technique (2) - professionnel (2) -	
à l'établissement :	
l'intérim a débuté le :	
(3)	
Vu l'attestation introduite par le Pouvoir organisateur, la Commission émet, à l'unanimité	
un avis favorable sur l'octroi de la subvention-traitement au profit du membre du défavorable personnel susvisé, pour l'année scolaire : .....	

Le Président,

Les représentants des Pouvoirs organisateurs,

Enseignement officiel.

Enseignement libre.

Les représentants des Organisations syndicales,

C.G.S.P.

C.S.C

S.L.F.P.

(I) à compléter par le Pouvoir organisateur

(2) biffer les mentions inutiles

(3) réservé à la Commission.